

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 3751

présenté par

Mme Valérie Petit, M. Herth, Mme Chapelier, M. Lamirault, Mme Lemoine, M. Ledoux,
M. Christophe et M. Orphelin

ARTICLE PREMIER

I. – Compléter l’alinéa 2 par les mots :

« et leur impact sur la préservation de la biodiversité ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 6, après le mot :

« serre »,

insérer les mots :

« ainsi que sur la biodiversité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ajouter aux produits concernés par l’affichage environnemental, leur impact sur la biodiversité. Il est ici seulement question d’impact carbone, or il est intéressant pour le consommateur d’avoir lors d’un achat la connaissance de ces deux indicateurs afin d’améliorer au maximum sa connaissance du produit avant son acquisition.